



Sous la présidence de M. Jean-Luc PERRIN, Vice-Président en charge de la mobilité et du commerce, la commission intercommunale thématique « Mobilité et transport scolaire » s'est déroulée en salle 2 du Village d'entreprises, le jeudi 30 novembre 2023. Les membres titulaires de la commission « Mobilité et transport scolaire » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 10 novembre 2023, l'ordre du jour concernait :

- Le bilan des projets de l'année 2023
- La continuité de ces projets et les propositions pour l'année 2024
- Questions diverses

Monsieur Gérard DELPY est désigné secrétaire de séance.

- Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
- Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Modes actifs

Aide à l'acquisition pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

L'aide à l'acquisition d'un VAE pour les habitants de Saint-Flour Communauté est un dispositif existant depuis 2021.

En 2023, 43 personnes ont envoyé une demande d'aide, et 40 habitants ont eu une réponse favorable. 15 dossiers supplémentaires ont été traités en début d'année, qui n'avaient pas été traités pour cause de fin d'enveloppe financière en fin 2022. 10 dossiers sont en cours d'instruction, clôturant ainsi l'enveloppe budgétaire de 6 500 € de l'année 2023.

La commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis favorable** à la reconduction de l'aide à l'acquisition pour l'achat d'un VAE, et propose de reconduire l'enveloppe allouée en 2023, soit 6 500 € pour 2024.

Bornes de recharge pour VAE

20 bornes de recharge pour VAE vont être installées sur le territoire dans l'année 2024. Ces bornes seront positionnées par paire, sur 10 sites :

- Saint-Flour, le complexe sportif
- Saint-Flour, en face de l'Office de Tourisme place de la Liberté
- Coltines, au bike parc
- Neuvéglise-sur-Truyère, devant la Maison France Service
- Chaudes-Aigues, dans le futur Office de Tourisme (moulin Juéry)
- Ruynes-en-Margeride, au niveau de la station de lavage VTT
- Pierrefort, place de l'église
- Saint-Urcize, à côté du point d'information touristique
- Val d'Arcomie, base de voile du Cheylé
- Val d'Arcomie, base motonautique de Garabit

Les 4 premiers sites cités sont à propriété intercommunale (terrain et compteur électrique). Les travaux devront commencer dans les prochains mois, les devis ayant déjà été validés.

Les 5 derniers sites cités doivent faire l'objet de conventions ou de demande de permission de voirie avec la commune propriétaire du terrain et/ou du compteur électrique.

La commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis favorable** concernant la mise en place et les emplacements préfigurés de ces bornes de recharge sur le territoire.

Etude pour la valorisation et le jalonnement de la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère

Saint-Flour Communauté est lauréate depuis fin 2022 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Avenir Montagne Mobilité, pour son projet de valoriser et développer la découverte décarbonée de la Vallée de la Truyère.

Dans le cadre de cet AMI, Saint-Flour Communauté a mené en 2023 une étude pour la valorisation et le jalonnement de la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère. Cette étude se clôturera en décembre 2023 par la rédaction du programme d'aménagement de la boucle cyclotouristique.

Un temps réunissant les membres de bureau exécutif et les commissions « Mobilité » et « Tourisme » sera organisé en janvier ou février 2024 pour valider et discuter de ces aménagements à mettre en place sur le territoire.

Etude pour la réalisation du Schéma Directeur Cyclable

Saint-Flour Communauté est lauréate depuis fin 2022 de l'Appel à Projet AVELO 2, qui a pour but de favoriser les déplacements du quotidien à vélo, notamment par la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable intercommunal.

L'étude pour la rédaction de ce document stratégique a débuté en Septembre 2023 et se terminera en Avril 2024. La première phase de l'étude (le diagnostic et la concertation) s'achèvera en mi-décembre 2023.

Transport en commun

Navettes saisonnières expérimentales

Pour rappel, ce service de transport, ouvert à tous, a desservi les secteurs de Ussel, Chaudes-Aigues, Ruynes-en-Margeride et Pierrefort durant les vacances scolaires 2023 (Pacques, été, Toussaint).

La moyenne des usagers par jour par trajet (U/J/T), c'est-à-dire le nombre de personne en moyenne dans un mini-bus roulant sur le territoire, était de 1,1 U/J/T pour les vacances 2023, avec quelques disparités entre les secteurs.

Le secteur d'Ussel, qui avait déjà un service de navette depuis plusieurs années et donc une communication établie, a eu une moyenne de 2 U/J/T, tandis que Ruynes-en-Margeride a eu une moyenne estivale de 0,4 U/J/T (les mini-bus roulaient souvent à vide).

Les principaux utilisateurs de ces mini-bus étaient les enfants des centres de loisirs (92 %). Environ 5,5 % des enfants des centres de loisirs utilisaient l'une des navettes.

Le coût financier lié à cette opération en 2023 est de 29 357,12 €.

Considérant la faible utilisation de ces navettes locales par les habitants et enfants des centres de loisirs, le coût total de cette démarche, et considérant également les difficultés financières et de

recrutement des centres de loisirs du territoire, la commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis défavorable** concernant la reconduction de l'expérimentation de navettes saisonnières pour l'année 2024.

Cependant, la commission Mobilité et Transports Scolaires propose d'étudier les besoins des familles des centres de loisirs, et d'explorer d'autres modes de déplacement alternatifs : par exemple proposer un appui technique à l'organisation d'un covoiturage, ainsi qu'une incitation financière.

Navette de Prat-de-Bouc

La navette de Prat-de-Bouc circulera durant les 4 semaines de vacances scolaires de l'hiver 2024 (toutes périodes confondues), soit du samedi 10 février au dimanche 10 mars 2024, week-end compris.

L'itinéraire pré-fléché est : Saint-Flour Gare – Saint-Flour Les Allées – Paulhac Salle polyvalente – Paulhac Auberge de l'Épie – Maison du col de Prat-de-Bouc.

Les horaires ont été présentées à la commission, et sont inscrites dans le diaporama de présentation (annexe 2). Elles ont été définies en fonction des correspondances avec les lignes de car Région, mais surtout en fonction des habitudes des usagers du domaine de Prat-de-Bouc. Un aller-retour le mercredi en soirée est également prévu pour permettre aux habitants de participer aux nocturnes de Prat-de-Bouc.

Pour assurer ce service, il est proposé de mettre en place un bus de 27 places.

La tarification proposée est celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 1,50€/trajet. Une réduction du forfait de Prat-de-Bouc est également prévue pour les personnes présentant un titre de transport de la navette le jour même.

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un **avis favorable** aux modalités de fonctionnement de la navette de Prat-de-Bouc, prévue pour 2024.

Loco'Brac

Porté par le PNR Aubrac dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité, le projet Loco'Brac porte sur la valorisation et le développement de la ligne de l'Aubrac et des gares qui y sont liées sur le territoire du PNR.

Au cours de l'année 2024 sera fait un diagnostic des gares du territoire et de la ligne de train, puis des services expérimentaux seront choisis et organisés pour une mise en place dans les gares en 2025.

Autres projets prévus en 2024

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une navette saisonnière touristique sur le secteur de Chaudes-Aigues (Automne 2024 pour une expérimentation du service de transport en mars 2025)
- Création d'un arrêt de car au Rozier-Coren
- Evolution des horaires des lignes de car Région sur Saint-Flour Communauté
- Mise en place de lecteurs de cartes dans les Maisons France Service pour permettre un rechargement des abonnements et tickets unitaires OURA

Transport à la demande

Evolutions du Transport à la demande pour 2024

Il est nécessaire pour Saint-Flour Communauté de faire évoluer son dispositif de transport à la demande pour correspondre aux modalités régionales.

Ainsi, le dispositif Mouv'Pass voit l'apparition de points d'arrêt sur le territoire. Les trajets possibles pour les usagers peuvent être d'un domicile à un point d'arrêt, d'un point d'arrêt à un domicile, ou d'un point d'arrêt à un autre point d'arrêt. Ils ne pourront plus être pris en charge à un domicile pour aller vers une autre adresse précise.

Aussi, de nombreux points d'arrêt ont été définis sur le territoire, tout en respectant la définition régionale des points d'arrêts : les pôles administratifs (mairies, maisons France Service...), les pôles médicaux (maisons de santé, cabinets médicaux, ...), les pôles de loisirs, les pôles économiques (commerces les plus importants notamment), et les autres points d'arrêt de transport en commun (car Région ou Floribus) ou de covoiturage.

Le nombre de trajet par an par personne est identique aux années précédentes, soit 24 trajets/an/personne. Dans l'objectif d'inciter les usagers à se regrouper dans les mêmes véhicules, un principe de bonus (+1 trajet) et malus (-1 trajet) sur le total annuel autorisé a été mis en place dans le cas où les usagers accepteraient ou refuseraient des trajets regroupés avec d'autres personnes.

Les tarifs appliqués sont identiques aux années précédentes : 6€ le trajet par personne, ou 4€ en cas de regroupement. Gratuit pour les moins de 5 ans.

Il a été choisi de ne pas passer par la centrale de réservation proposée par la Région pour les demandes de réservation de trajet, privilégiant ainsi le rapport direct et de proximité entre les agents de Saint-Flour Communauté et les habitants usagers du TAD.

La commission Mobilité et Transports scolaires confirme son **avis favorable** aux modalités de fonctionnement du Transport à la Demande pour l'année 2024.

Covoiturage

Projet pour l'année 2024

Un état des lieux du covoiturage sur le territoire pourrait être intéressant à faire dans l'année 2024. Il s'agirait de faire un constat des aires de covoiturations existantes (officielles ou non) et de leur utilisation, puis de proposer des pistes d'actions pour le développement du covoiturage sur Saint-Flour Communauté.

Les appels à projet Avenir Montagne Mobilité et AVELO2 permettraient de financer un stage de 6 mois sur ce sujet.

Mobilité au Rozier-Coren

Travail avec les entreprises du Rozier-Coren

Un travail d'état des lieux a été amorcé en 2023, par la rencontre des entreprises de la zone d'activité et la mise en place d'une enquête à destination de tous les salariés de la zone.

Plusieurs thématiques déjà abordées croisent ce sujet, notamment le Schéma Directeur Cyclable (création potentielle d'une liaison cyclable entre la zone d'activité et la ville de Saint-Flour), ou encore la création d'un arrêt de car au Rozier-Coren.

Cependant, il s'agirait ici de réfléchir à une stratégie globale d'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité au sein de la zone d'activité, en concertation avec toutes les entreprises du territoire (création d'un cheminement piéton, ...).

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un **avis favorable** à la mise en place d'un travail commun entre entreprises du Rozier-Coren pour améliorer la mobilité et l'accessibilité de la zone d'activité.

La commission Mobilité et Transports scolaires propose également que cette démarche, une fois mise en place sur la zone d'activité du Rozier-Coren, soit à terme étendue aux autres zones d'activité du territoire.

Saint-Flour Communauté

Le Plan de Mobilité Employeur est une obligation légale pour tout employeur de plus de 50 salariés sur un même site. Saint-Flour Communauté étant concernée, ce document doit être rédigé dans les prochaines années, afin d'améliorer la mobilité et notamment les déplacements domicile-travail ou internes à la structure des agents de la collectivité.

Un diagnostic a été amorcé en 2023 par la mise en place d'enquête sur les déplacements domicile-travail, ou des groupes de travail sur la mobilité. Ce diagnostic continuera durant l'année 2024.

A terme, un plan d'action pourra être rédigé, permettant de mettre en place de mesures pour améliorer la mobilité des salariés de Saint-Flour Communauté.

Aussi, au cours d'un groupe de travail spécifique organisé en septembre 2023, il a été soulevé la question du stationnement vélo au village d'entreprise.

Ce groupe de travail, réunissant agents et élus de Saint-Flour Communauté, et la Seba15, a permis de proposer des solutions aux besoins de stationnement des salariés du village d'entreprises, des visiteurs et d'une partie de la flotte de VAE de Saint-Flour Communauté.

Enfin, 2 bornes de recharge pour la flotte de voitures de Saint-Flour Communauté pourraient être installées au CTI de la collectivité, pour permettre une recharge plus rapide des véhicules, et donc une meilleure gestion de ceux-ci pour les déplacements professionnels.

Communication, sensibilisation et événements

Un Guide Mobilité pour les habitants

Il s'agira d'un document regroupant toutes les informations pratiques de tous les modes de transports existants sur le territoire, pour inciter les habitants à prendre un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

Ce document devrait être distribué durant le premier trimestre 2024, pour une actualisation tous les ans (si besoin).

Challenge Mobilité : juin 2024

Organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Challenge Mobilité incite les agents de la collectivité à aller sur leur lieu de travail par un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle (vélo, covoiturage, transports en commun, ...).

Ce Challenge aura lieu en début juin 2024.

La Semaine de la Mobilité : septembre 2024

En 2023, la Semaine de la Mobilité a permis de mettre en place des animations et activités à destination des habitants (roulez seniors, stands sur les marchés), mais aussi pour les agents et élus de Saint-Flour Communauté (groupe de travail Mobilité, conduite accompagnée de Zoé électrique, ...).

En 2024, il est prévu d'organiser à nouveau quelques animations pour les agents et élus de la collectivité, mais surtout de proposer aux habitants davantage d'animations et d'activités sur les mobilités.

Point d'informations diverses

Avenant à la convention de délégation de la Région (compétence Mobilité)

Un avenant à la convention de délégation de compétence Mobilité de la Région AURA doit être élaboré en début d'année 2024 pour préparer les projets de l'année à venir et son annexe financière.

A Saint-Flour, le 4 décembre 2023,

Le Vice-Président

Jean-Luc PERRIN

Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission